

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2011

L'an deux mil onze, le vingt sept du mois de janvier, à vingt heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

Présents : M ANDRIEU Eric, ARCIS Michel, Melle AVOUAC Sophie, Mmes BALDET Maryse, BERRY Josette, MM. CHAZALON Didier, CRESPIY Philippe, DIDIERJEAN Renaud, Mmes FAURE Françoise, FOURNEL Michèle, MM, GIRAUD Christophe, LAC Régis, MARCON Maurice, MOUNIER Michel, NICOLAS André, PANNEFIEU Jean-Paul, M. VEY Patrick

Absents représentés : MM GALLAND Alain Mme VAGGIANI Renée
Mr Régis Lac a été nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures.

Approbation du compte rendu de la séance précédente

Le compte rendu est approuvé avec 5 abstentions

Différentes réunions

- Feu de Noël le 24 décembre
- Réveillon de la Saint Sylvestre : a été une réussite. Monsieur le Maire remercie le comité des fêtes pour l'ensemble de son action.
- Vœux du Personnel le vendredi 7 janvier à 18 heures
- Vœux le dimanche 9 janvier à 11 heures
- Réunion Publique le vendredi 21 janvier animée par le SICTOM : Jean-Paul PANNEFIEU regrette que le Conseil n'ait pas été tenu informé des décisions prises. Monsieur le Maire répond qu'une présentation avait été programmée il y a plusieurs mois, mais qu'elle n'avait pu être effectuée compte tenu de l'absence de Didier Chazalon ce jour-là. Il ajoute que le SICTOM a dû prendre des décisions très rapidement, et ce, pour différentes raisons. Il rappelle que si aucune solution n'est trouvée, le Centre de TENCE sera fermé par arrêté de la Préfecture en 2016. La solution proposée lors de la réunion publique reste la moins onéreuse et semble la mieux adaptée à notre territoire. Il reconnaît néanmoins que des difficultés seront certainement rencontrées sur la Commune, en particulier dans le centre du Monastier, et pour les personnes âgées. En réponse à une question de Josette BERRY, il précise que tout ce qui ne se recycle pas est envoyé à TENCE.

Droits de préemption

Vente d'une parcelle bâtie sise AB 134,

Vente d'une parcelle bâtie sise AC 267,

Vente d'une parcelle non bâtie sise B 1703,

Le Conseil ne préempte pas.

Délibérations diverses

- **Travaux au Mont demandés par la Commission syndicale** : La Commission Syndicale souhaite restaurer le four du Mont, pour 1872 € HT et effectuer des travaux de menuiserie pour 2750 € HT. Le Conseil approuve à l'unanimité ces travaux.
- **Convention Châteauneuf-Tourte** : elle avait été traitée lors du dernier conseil. La question des redevances potentiellement applicables au Syndicat était alors restée en suspens. Monsieur le Maire indique qu'une exonération est prévue pour la fourniture d'eau à d'autres services publics de distribution. La taxe en question ne sera donc appliquée quand la Commune facturera de l'eau au Syndicat. Le compteur sera par ailleurs fourni par la Commune. Le Conseil approuve à l'unanimité la signature de cette convention.
- **Fonds de concours Ecole de Musique** à verser à la Communauté de Communes. Comme cela a été convenu, la Commune doit verser une participation de 100000 € pour les travaux de l'Ecole de Musique : 50 000 € pour l'exercice 2010 et 50 000 € pour l'exercice 2011. Le Conseil approuve à l'unanimité le versement de ce fonds de concours.
- **Décisions modificatives** : présentation par Régis LAC :
 - o 60611 : + 2 100 €
 - o 6218 : 2155 €
 - o 6247 : + 4 680 €
 - o 61523 : + 10 650 €
 - o 61558 : + 1 315 €
 - o 752 : + 20 900 €
 Le Conseil approuve à l'unanimité.
- **Avenants espace culturel** :

Cylindres uniformisés = + 1516 € 80 HT, travaux en moins maçonnerie -4570 € HT + 368 € 74 (bistre cheminée) et peinture poutres métalliques +758 € HT. Le Conseil approuve avec 6 abstentions.
- **Tarifs 2011** : suite à une erreur de frappe, le tarif du gîte d'étape pour le tarif groupe est rectifié. Il est en fait de 10 € et non pas 19 € comme noté sur le dernier compte rendu. Le Conseil approuve à l'unanimité.
- **Approbation périmètre NATURA 2000** : A la demande des services de l'Etat, les communes de Présailles, d'Alleyrac et du Monastier doivent approuver le nouveau périmètre NATURA 2000 des Monts Breysse. Monsieur le Maire présente le document transmis par la Préfecture. Le Conseil approuve à l'unanimité ce nouveau périmètre.
- **Entretiens professionnels** : Monsieur le Maire explique que le personnel communal est reçu chaque année par le Maire et les adjoints pour faire un bilan général des actions conduites. Une note était jusqu'alors attribuée à chaque agent. Il précise que le mode opératoire va changer dans les mois à venir et qu'un entretien individuel pourra être mis en place dès l'année prochaine, avant de devenir de toute façon obligatoire par la suite. Monsieur le Maire propose de mettre ce système en place. Le Conseil approuve à l'unanimité.

- **Indemnité d'Administration et de Technicité adjoint du patrimoine 2^{ème} classe pour Hélène VINCENT** : pour pouvoir en bénéficiaire Monsieur le Maire demande au Conseil de lui attribuer cette indemnité. Le Conseil approuve à l'unanimité
- **Appel d'offres chaufferie bois**. Monsieur le Maire présente les résultats de l'appel d'offre : FAURE lot 1, COSTE lot 2, MPP lot 3, BATI Chateuil lot 4, CHAPUIS électricité lot 5. Le total est 9 % en dessous des estimations initiales. Il indique que le piquage et le rejointoiement des murs de la chaufferie est en option. Une discussion s'engage alors sur la nécessité d'effectuer ces travaux. Il précise que d'après le bureau d'études Perrussel, la subvention de l'ADEME est calculée sur l'intégralité du projet. De l'avis général, ces travaux doivent être réalisés dès à présent, car une fois la chaufferie en place, il sera impossible d'intervenir. Ces travaux s'élèvent à 12 146,33 €. Le Conseil approuve donc les attributions et valide la réalisation de l'option à l'unanimité.
- **Marché bovins** : une imprimante pour imprimer les pesées doit être achetée. Le coût de cet appareil indispensable est de 640 € HT. Le Conseil approuve à l'unanimité cette acquisition. Didier CHAZALON présente l'avancement des travaux et pense que le marché devrait ouvrir aux environs du 10 février. Philippe CRESPIY estime que la bascule sera adaptée pour les agneaux mais insuffisante pour les broutards ou les poulains. Il ajoute que l'installation actuelle n'est pas idéale. Didier CHAZALON répond que l'installation peut être modifiée, si nécessaire, et qu'une période d'essai permettra de corriger les éventuels dysfonctionnements. Il ajoute que la balance peut être utilisée pour tous les animaux et qu'elle devrait suffire pour le marché. Si cela n'était pas le cas, il serait toujours possible de trouver une autre solution.
- **Déplacement centrale téléphonique place François d'Estaing** : le centrale téléphonique actuellement situé place François d'Estaing doit être déplacé à l'occasion des travaux dans la rue centrale et sera intégré au mur situé au-dessus de la maison de Monsieur Alliol. Le coût de cette modification s'élève à 6 347,95 € HT. Le Conseil approuve à l'unanimité. Didier CHAZALON propose ensuite un élargissement du chemin situé à cet endroit. Le coût de cette modification s'élève à 5 434 € HT. Il est toutefois décidé d'attendre le prochain conseil pour valider ce montant car d'autres modifications pourraient intervenir. Le principe est en revanche approuvé par le conseil. Les travaux de la rue centrale devraient être terminés fin février si le temps le permet. Didier Chazalon rappelle également que des travaux sont prévus pour l'assainissement du CAT MEYMAC. Ils devront impérativement être réalisés avant la fin de l'été, ceci afin de ne pas perdre les subventions allouées. Il termine en indiquant que le dossier de la défense incendie des maisons de retraite et convalescence avance.
- **Appel d'offre ascenseur** : des modifications ont été opérées suite à la demande de la SOCOTEC pour des raisons de sécurité. Ces changements entraînent une plus-value de 7 527,25 € HT. Le Conseil approuve avec 5 abstentions.
- **Enquête publique Plan d'eau** : Une enquête publique doit être lancée avant d'engager les travaux. Jean-Paul PANNEFIEU indique que lors du dernier conseil il avait demandé si une enquête publique devait être lancée et qu'on lui avait répondu négativement. Didier

CHAZALON répond qu'il s'agissait sans doute d'une incompréhension sur la question posée. Le lancement de l'enquête est approuvé avec 1 abstention.

- **Conventions avec les riverains du plan d'eau** : Monsieur le Maire présente les documents par lesquels les propriétaires s'engagent à laisser l'accès libre à leurs parcelles pour effectuer les travaux, sans contrepartie financière. Le Conseil approuve à l'unanimité ces documents et autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce y relative.
- **Réserve parlementaire** : Monsieur le Maire propose au Conseil de demander une subvention au titre de la réserve parlementaire pour les travaux au Plan d'eau. Une discussion s'engage sur le principe des réserves parlementaires. Eric Andrieu estime que le système est profondément injuste et le désapprouve. Jean-Paul Pannefieu souligne que la municipalité précédente n'en avait jamais reçu. Monsieur le Maire rappelle que les réserves parlementaires permettent aux parlementaires de soutenir des projets et indique que toutes les municipalités peuvent les solliciter. Elles permettent en effet d'alléger les dépenses à la charge de la commune. Le Conseil approuve avec 3 abstentions.
- **Poste Virginie ALLART** : Monsieur le Maire indique que Virginie ALLART va quitter son emploi le 11 Février car son mari vient d'obtenir une mutation. Il propose donc de convoquer la commission emploi pour pourvoir le poste, le samedi 5 février à 9 heures. Un CDD sera conclu dans un premier temps.
- **Proposition achat du bâtiment de la Poste** : La Poste demande si la Mairie est intéressée par l'achat du bâtiment qu'elle occupe actuellement. Un débat s'engage alors sur le départ des postiers. Eric ANDRIEU estime que la Municipalité n'a rien fait pour empêcher le départ des postiers. Selon lui cette attitude est scandaleuse. Monsieur le Maire précise que le conseil, comptant dans ses rangs un postier en la personne de Maurice MARCON, a suivi avec un intérêt particulier, le dossier. Il indique que 3 réunions avaient été organisées avec les responsables de la Poste afin d'essayer d'obtenir une modification du projet, mais qu'il avait été impossible de changer une décision qui avait été prise au niveau national. Monsieur le Maire estime qu'il y a des choses sur lesquelles on ne peut influencer. Eric ANDRIEU regrette que le Maire n'en ait pas parlé dans le discours des vœux. Didier CHAZALON rappelle que les élus ont manifesté au Puy en 2008 pour la défense du service public et s'étaient prononcé alors pour le maintien du service public. Il estime qu'Eric ANDRIEU pouvait aussi être à l'initiative d'une manifestation et qu'il n'a rien fait lui-même. Maryse BALDET pense que les propos d'Eric Andrieu sont très désagréables et ajoute que si la Mairie avait pu faire quelque chose elle l'aurait fait. Eric Andrieu répond que les communes concernées auraient dû se mobiliser et ajoute que grâce à la mobilisation des gens de certaines communes, la fermeture d'écoles a été évitée. Maryse BALDET rappelle que le cas de la Poste n'a rien à voir avec celui des écoles. Le Conseil se déclare contre cet achat à l'unanimité.
- **Appel d'offres goudronnage** : Monsieur le Maire propose au Conseil de lancer un appel d'offres pour les travaux de voirie en s'appuyant sur l'état des lieux réalisé l'an dernier. Le but est d'essayer de gagner du temps et d'obtenir une intervention des entreprises avant l'été. Régis LAC propose d'engager 40 000 € pour ces travaux, chiffre annoncé par la commission des travaux. Le Conseil approuve avec 1 abstention.

- **Demande Mairie des Etables concernant le ramassage scolaire.** Certains élèves de la commune empruntent le ramassage affrété par la Commune des Etables. Le forfait voté dans un tel cas est de 11 € par élève. Le Conseil approuve à l'unanimité le versement d'une subvention de 11 € par élève.
- **Devenir du Château :** Monsieur le Maire précise que l'Ecole de Musique déménagera dans ses nouveaux locaux courant mars. Il propose d'accueillir le club des Aînés au premier étage du château et d'autres associations au second étage. André NICOLAS demande si ce projet remet en question le déplacement de la mairie et du trésor Public au Château. Monsieur le Maire répond qu'en l'état actuel des choses, le lieu d'accueil de la mairie n'est pas définitivement entériné car certains points doivent encore être éclaircis. Une fois celui-ci validé, le musée pourra être déplacé. Il ajoute que le château pourra être occupé en l'état cette année et que les travaux de mise aux normes ne sont pas aussi importants que cela avait été supposé. Un accès serait envisageable par la Place du Vallat pour les personnes à mobilité réduite. Le Conseil décide de proposer aux Aînés et aux associations qui le souhaitent d'intégrer ces locaux.
- **Arpentage terrain FALGON et SANOUILLET :** Madame Falgon et les époux Sanouillet acceptent de céder une petite partie de terrain pour élargir la rue de l'Olivier. En contrepartie, la commune bâtirait un nouveau mur d'enceinte à ses frais. Pour lancer ce projet, un document d'arpentage doit être réalisé. Le Conseil donne son accord de principe à l'unanimité.
- **Clé du cimetière :** Michèle FOURNEL présente la demande d'une personne à mobilité réduite qui souhaite obtenir une clé du grand portail pour se rendre en voiture devant le caveau familial. Elle propose qu'il vienne récupérer la clé en mairie ou chez Renaud DIDIERJEAN (Tabac-Presse) en dehors des heures d'ouverture de la mairie. Une convention sera rédigée en ce sens.

Questions diverses

- **Demande de subvention du Secours Catholique de Lantriac :** Le Secours Catholique souhaite obtenir le versement d'une subvention car l'association a aidé une famille du Monastier. Le Conseil s'étonne que cette personne ne se soit pas présentée en Mairie pour obtenir une aide du CCAS. Par ailleurs, Monsieur le Maire rappelle qu'aucune subvention n'est accordée aux associations extérieures à la commune. Le Conseil refuse donc d'accéder à cette demande.
- **Service Public d'Assainissement Non Collectif :** une discussion est en cours avec la Communauté de Communes pour que le SPANC soit mis en place au niveau communautaire. Michel MOUNIER indique qu'il a assisté à une réunion de présentation à la Communauté de Communes et ajoute qu'une décision devra être prise rapidement. Monsieur le Maire souhaite que ce dossier délicat avance. André NICOLAS estime qu'il faudrait prendre la compétence avant que les communes ne se retournent vers d'autres syndicats. Il précise qu'il existe beaucoup de communes qui ne disposent pas d'assainissement non collectif et que dans certains cas, il n'existe pas toujours de solutions. Didier CHAZALON rappelle que les assainissements non collectifs sont déjà

recensés sur la Commune. Un agent pourrait être affecté aux diagnostics et aux contrôles, ce qui permettrait une plus grande réactivité. Monsieur le Maire termine en précisant que la date butoir pour la mise en place du SPANC est le 31 décembre 2012.

- **Arrêté d'ouverture du marché bovin** : l'arrêté sera pris dès que possible.
- **Affermissement** de la tranche conditionnelle 1 de l'aménagement de la traverse = Monsieur le Maire informe le Conseil que la Tranche Conditionnelle 1 a été affermie.
- **Maison Rue Calveyrade** : Monsieur le Maire présente les préconisations de Monsieur Brunon, Architecte des Bâtiments de France, pour régulariser la situation de la maison détruite illégalement rue Calveyrade. Les aménagements demandés seront réalisés dès que possible.
- **Bilan piscine** : les recettes sont en baisse par rapport aux deux années précédentes. Monsieur le Maire propose de lancer les offres d'emploi dès maintenant pour le poste de Maître Nageur.
- **Demande des matériaux de la Gazeille** : Le Conseil poursuit sa séance à huis clos. Le Conseil décide de porter le loyer à 1 300 € mensuel HT pour un an à compter du 1^{er} février 2011 (à ne pas faire figurer dans la presse)

Dates diverses

- Réunion boues de la station le 4 février, afin de mettre en place le plan d'épandage.
- Réunion de la Commission Emploi le 5 février
- Réunion de la Commission Association
- Tripes
- Photos des bébés de l'année 2010 samedi 29 janvier

Prochain conseil le 24 février

La séance est levée à 22 h 15.

